



Visa conjoint de français

Par Lolita66

Bonjour, pouvez-vous m'aider svp. Mon futur conjoint était en France sans papiers pendant 1 an, je suis française ma fille de 8 mois aussi. Il n'a eu aucune interdiction aucun délai de quitter le territoire rien du tout. Du coup il est parti dans son pays afin de faire le ccam dès que je vais le rejoindre bientôt. Il vient de faire la reconnaissance auprès du consulat de France de son pays, pour que notre enfant est son papa sur les papiers. Le fait qu'il était là sans papiers lui posera-t-il problème pour l'obtention du ccam ou du visa conjoint français ?

Étant donné qu'il a tous les documents, et qu'il n'a aucun souci contre l'état etc..

Quand il était en France nous avons tout simplement créé une carte AME c'est une carte vitale pour sans papiers, est-ce que lorsqu'ils vont faire les démarches de ccam ils vont s'intéresser sur le fait qu'il avait une carte AME en France etc.. ou est-ce qu'ils regardent plus sur sa personnalité son projet avec moi etc??

Nous nous sommes rencontrés en 2021, je l'ai vu 2 mois. Puis reparti en 2022 le voir pendant 2 mois aussi et je suis tombée enceinte et je l'ai appris lorsque je suis rentrée en France. Svp aidez-moi je ne veux pas avoir de refus